



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Version actualisée du 22.6.2007, 13h55

Feu vert à la "Maison des cantons"

Claire adhésion au fédéralisme coopératif

L'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a définitivement approuvé aujourd'hui la réalisation de la Maison des cantons dans l'immeuble sis à la Speichergasse 6 à Berne. L'ouverture est prévue pour le milieu de l'année 2008. La Maison des cantons est appelée à devenir un centre intercantonal de services et de compétences.

La Maison des cantons constitue une étape importante dans le processus d'amélioration de la collaboration partenariale Confédération-cantons. La plupart des conférences intercantionales seront rassemblées sous un même toit, ce qui permettra aux cantons de renforcer l'efficacité de la collaboration entre eux et avec la Confédération et de travailler de manière plus ciblée. De plus, l'union des forces crée des synergies utiles.

Outre la CdC, les plus grandes conférences des directeurs (CDIP, CDF, CDS, CCDJP et CDAS) ainsi que d'autres organes intercantonaux, surtout du secteur de l'éducation, emménageront dans la Maison des cantons au milieu de 2008. Environ 150 personnes au total travailleront alors dans cet immeuble situé au centre de la ville de Berne. Actuellement, ces organisations sont dispersées dans toute la capitale fédérale, voire même dans d'autres villes.

Extension de l'ALCP à la Bulgarie et la Roumanie: approbation des négociations

En présence du conseiller fédéral Blocher, l'Assemblée plénière de la CdC a soutenu à l'unanimité le mandat de négociation du Conseil fédéral concernant l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) à la Bulgarie et à la Roumanie. Les gouvernements cantonaux saluent ce projet d'extension et soutiennent le Conseil fédéral dans sa volonté d'ouvrir des négociations à ce sujet.

RPT

La joie des cantons de voir ainsi poser enfin un important jalon avec la conclusion de la phase parlementaire de ce vaste projet du fédéralisme est troublée par la déception d'avoir à assumer une charge supplémentaire de 245 millions de francs pour le financement des obligations de l'AI versées après-coup. Il s'agit en l'occurrence d'une contribution des cantons à l'assainissement de l'AI, une prestation qui n'a aucun rapport avec la RPT. Il est dès lors clair pour les cantons que leurs obligations vis à vis de l'AI sont définitivement réglées; ils ne sont pas disposés à contribuer davantage à l'assainissement de l'AI. Une majorité du Conseil national n'a pas du tout

considéré le compromis - pourtant loin d'être en faveur des cantons - qui a été conclu entre le Conseil fédéral et les cantons dans le cadre de l'organisation de projet. Ceci montre, une fois de plus, que ces instances n'accordent que peu de valeur aux principes du fédéralisme et à la nécessité d'une collaboration partenariale entre la Confédération et les cantons, une situation que les cantons déplorent beaucoup.

La promotion de l'intégration des étrangers doit se conformer à la RPT

Dans le cadre de la consultation au sujet de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers, l'Assemblée plénière émet un avis favorable. La promotion de l'intégration des étrangers doit cependant se conformer davantage aux principes de la RPT. La collaboration entre Confédération et cantons doit désormais recourir systématiquement au nouvel instrument de la convention-programme afin de laisser aux cantons la liberté de décision et de manoeuvre nécessaire dans la mise en oeuvre.

Convention-cadre "cyberadministration" adoptée

L'Assemblée plénière a approuvé la convention-cadre sur la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse. La convention règle la collaboration entre la Confédération et les cantons dans la mise en oeuvre de la stratégie suisse en matière de cyberadministration pour les années 2007 à 2011. La gouvernance électronique a pour objectif d'organiser l'activité administrative de manière aussi proche du citoyen, efficace et économique que possible grâce aux techniques de l'information et de la communication.

Les conseillers d'Etat Broulis (VD) et Morin (BS) nouveaux membres du Bureau de la CdC

Enfin, l'Assemblée plénière a élu, sur proposition de la Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse occidentale, M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat du canton de Vaud, ainsi que, sur proposition de la Conférence régionale des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest, M. Guy Morin, conseiller d'Etat (BS), comme nouveaux membres du Bureau de la CdC.

Berne, le 22 juin 2007

Renseignements complémentaires:

- Lorenz Bösch, conseiller d'Etat, président CdC (079 426 54 19)
- Canisius Braun, secrétaire de la CdC (tél. 079 456 92 92 ou 031 320 30 00)

D'autres documents:

- La Maison des cantons: faits et chiffres, à l'adresse www.cdc.ch